

## TABLEAU DE RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION MODULE 2

THEMATIQUES	PCG/ ANC-2014-03-01	ANC-2020-01	IAS/IFRS	Retraitement
8- CONTRATS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES	Les redevances sont comptabilisées en charge et en cas de levée de l'option d'achat, le bien est immobilisé et amorti	Comptabilisation de <b>l'actif loué dans le patrimoine du locataire</b> en contrepartie d'une <b>dette financière</b> et <b>décomposition</b> de la redevance en <b>DAA et en frais financiers</b>	Comptabilisation des <b>droits d'utilisation dans le patrimoine du locataire</b> en contrepartie d'un <b>passif de location</b> et <b>décomposition de la redevance en DAA et en frais financiers</b>	A- Annulation de la charge B- Comptabilisation de l'immobilisation ou du droit d'utilisation C- Comptabilisation DAA et ATS immobs/Droit d'utilisation ( <b>la base amortissable pourra être diminué du prix de levée d'option si celle-ci correspond à la valeur résiduelle du bien en fin de contrat</b> ) D-Comptabilisation dette financière ou passif de location E- Prise en compte de l'impôt différé F- <b>Annuler les CCA en cas de paiement d'avance</b> G- comptabiliser les intérêts financiers
9- LES ECART DE CONVERSION	Ils sont comptabilisés au passif en ECP et à l'actif en ECA avec prise en compte d'une provision pour perte de change	<b>Elimination des différences temporaires</b> liées à la fiscalité ( <b>Comptabilisation d'un IDA pour les ECP et d'un IDP pour les ECA</b> )	<b>Comptabilisation directe de la perte ou du profit au résultat de la période</b> à laquelle celle-ci survient	<b>ANC 2020-01-</b> Annulation impôt suite aux différences temporaires <b>IAS/IFRS -</b> Annulation des ECP et des ECP ainsi que des provisions pour perte de change puis comptabilisation des charges ou les produits financiers sur l'exploitation
10- FRAIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL	A- Comptabilisés en charge B- Comptabilisé en actifs et amortis C- Imputé sur les primes d'émission	<b>Obligatoirement imputé sur les primes d'émission pour leur montant net d'impôt</b>	<b>Obligatoirement imputé sur les primes d'émission pour leur montant net d'impôt</b>	Annulation des charges ou des amortissements et imputation sur les primes d'émission
11- FRAIS D'ETABLISSEMENT SAUF LES FRAIS LIES A L'AUGMENTATION DU CAPITAL	A- Comptabilisés en charge B- Comptabilisé en actifs et amortis C- Imputé sur les primes d'émission	Obligatoirement <b>comptabilisé en charges</b>	Obligatoirement <b>comptabilisé en charges</b>	A-Annulation de l'immobilisation B- Annulation des amortissement et DAA C- Correction de la prime d'émission D- Comptabilisation en charge

TABLEAU DE RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION MODULE 2

LET'S GO